

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

ARRÊTE

Article 1 :

Madame Maryline CRIVELLO (Professeur des universités) est nommée Chargée de mission à la Coordination des PR2I, à compter du 26 juin 2018.

Article 2 :

La Chargée de mission à la Coordination des PR2I exerce sa mission auprès du Vice-président Recherche.

Article 3 :

Cette mission est limitée à la durée du mandat du Président en exercice.

Article 4 :

Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 26 juin 2018


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

